

MINISTERE DU PLAN, DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

1978

- 3 mars — Décision n° 25-MPDIRA-DGPD-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme au profit de la société sucrière de la région centrale (SUCRAL). 176

DIVERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Arrêté mettant fin aux fonctions du régent du canton de Kabou. 176

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Décision portant nomination d'un secrétaire de chef de canton. 176

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1978

- 16 fév. — Arrêté n° 41-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Amona Abalo Adi. 176
- 16 fév. — Arrêté n° 42-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kolani Liyiarebé. 176
- 22 fév. — Arrêté n° 45-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kolani Laré. 177
- 22 fév. — Arrêté n° 46-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Ahoro Dérimba. 177
- 22 fév. — Arrêté n° 48-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Follé Kouévi (Philippe). 177
- 22 fév. — Arrêté n° 49-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. N'Sougan Agossou (Gabriel). 177
- 22 fév. — Arrêté n° 50-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Segla Sétondji. 177
- 22 fév. — Arrêté n° 51-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Laré Panou. 178
- 22 fév. — Arrêté n° 52-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Batevi Bakagni. 178
- 22 fév. — Arrêté n° 53-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Afantodji Attisso (Michel). 178
- 24 fév. — Arrêté n° 54-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Alemawo Akakpo. 178
- 24 fév. — Arrêté n° 55-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Sassy Dogbéto (Michel). 179
- 27 fév. — Arrêté n° 56-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Komlassan Koffi. 179
- 27 fév. — Arrêté n° 57-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Laré Banté. 179

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Additifs à de précédents arrêtés portant admissions définitives du personnel enseignant confessionnel aux examens et concours professionnels. 179

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

- Conservation de la propriété foncière (*Avis de bornage*). 180
- Avis de perte de titre foncier. 186
- Avis nécrologiques. 186

PARTIE OFFICIELLE

**ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 78-10 du 24 février 1978 portant ratification d'une convention de crédit.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des finances et de l'économie ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 16, du 14 avril 1967 ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est ratifiée, la convention de crédit en date du 6 septembre 1977, conclue entre la République togolaise et la Citibank, N. A. 15, Avenue L. Barthe, B.P. 20.788 Abidjan (Côte d'Ivoire), pour l'octroi d'un prêt de dollars U. S. 540.298 à la République togolaise.

Art. 2 — La présente ordonnance sera publiée au **Journal officiel** de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 24 février 1978
Gal d'Armée G. Eyadéma

ORDONNANCE N° 78-11 du 24 février 1978 portant ratification de la convention relative au transit routier inter-Etats des marchandises au sein du Conseil de l'Entente et du protocole annexe.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des finances et de l'économie ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 16 du 14 avril 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 41, du 23 octobre 1971 ;
Vu la délibération de la 5e session du comité supérieur des transports terrestres du Conseil de l'Entente du 18 février 1975,

ORDONNE :

Article premier — Est ratifiée par la République togolaise, la convention relative au transit routier inter-Etats des marchandises conclue dans le cadre du comité supérieur des transports terrestres du Conseil de l'Entente, ci-après dénommée « Convention T.R.I.E. ».

Art. 2 — Est également ratifié par la République togolaise, le protocole relatif aux modalités d'application de l'article 29 de la « Convention T. R. I. E. ».